

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023

Liste des délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 15 septembre 2023

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOUN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD (avant son départ à 20h52), Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE (avant son départ à 19h36), Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Benjamin GASTALDELLO (à son arrivée à 20h28), Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER (avant son départ à 19h08), Philippe GUERIN, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG, Jean-Pierre LOVET (avant son départ à 20h52), Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 19h03), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Valérie ARGOUD (avant l'arrivée de Benjamin GASTALDELLO à 20h28), Jean-François DELDICQUE (à son départ à 19h36), Max GAUTHIER (à son départ à 19h08), Jean-Marc BOUVET.

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Absents : François BOUCLY, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO (avant son arrivée à 20h28), Jacqueline GUICHARD, Ludovic LEPRETRE, Jean-Louis REYNAUD, Véronique SEYCHELLES.

Pouvoirs : Valérie ARGOUD donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO (à son arrivée à 20h28), Luc BLANCHET donne pouvoir à Delphine HARTMANN, Christophe BROCHARD donne pouvoir à Joëlle BATTIER (à son départ à 20h52), Besma CARON donne pouvoir à Philippe LATOUR, Michel CLEYET-MERLE donne pouvoir à Corinne MAGNIN, Claire DURAND donne pouvoir à Philippe GUERIN, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Laurent MICHEL, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Jean-Pierre LOVET donne pouvoir à Isabelle FERROUD (à son départ à 20h52), Roger MARCEL donne pouvoir à Bernard BADIN, Noëlle MOREL donne pouvoir à Jean-Paul BONNETAIN, Fabien RAJON donne pouvoir à Jean-Paul PAGET, José RODRIGUES donne pouvoir à Elham AOUN, Géraldine STIVAL donne pouvoir à Christelle BAS (avant son arrivée à 19h03).

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Philippe GUERIN.

PROCÈS-VERBAL

Intervention de Bernard BADIN, Président

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 06 juillet 2023.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 19h03, son pouvoir à Christelle BAS n'est plus valable, le quorum est modifié.

DÉLIBÉRATIONS

1. RESSOURCES

Administration générale

1.1 (2023-165) Election d'un membre du bureau (Conseiller communautaire délégué)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

1^{er} Conseiller délégué :

Candidat : Christelle BAS

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

NOM Prénom	Nombre de suffrages
BAS Christelle	43
BROCHARD Christophe	1
MILANI Cédric	1

Christelle BAS est élue 1^{ère} Conseillère déléguée.

Départ de Max GAUTHIER à 19h08, le quorum est modifié.

1.2 (2023-166) Modification n°2 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territorial du Nord-Isère (SCOT)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Nicolas SOLIER ne prend pas part au vote

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué titulaire, pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territorial du Nord-Isère (SCOT), les autres délégués étant inchangés.

Délégué titulaire : Nicolas SOLIER (La Bâtie Montgascon)

Départ de Jean-François DELDICQUE à 19h36, le quorum est modifié.

2. DIRECTION GENERALE

Direction générale

2.1 (2023-167) Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au cours des exercices 2017 à 2022 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'acter de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au cours des exercices 2017 à 2022, et des débats qui se sont tenus.

Mobilités

2.2 (2023-168) Adoption du Schéma Directeur Vélo des Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 1 abstention (Danielle BISILLON))

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités
Il s'agit d'approuver l'adoption du Schéma Directeur Vélo des Vals du Dauphiné.

2.3 (2023-169) Appel à Projet Mobilités (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités
Il s'agit d'approuver l'adoption de l'Appel à Projet Mobilités porté par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

2.4 (2023-170) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les communes de La Tour du Pin, St Jean de Soudain et la Communauté de communes pour la réalisation d'un itinéraire mode doux entre la gare de La Tour du Pin et la ZI des Vallons (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités
Il s'agit de donner un avis favorable à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les communes de La Tour du Pin, St Jean de Soudain et la Communauté de communes pour la réalisation d'un itinéraire mode doux entre la gare de La Tour du Pin et la ZI des Vallons.

Arrivée de Benjamin GASTALDELLO à 20h28 (avec le pouvoir de Valérie ARGOUD), le quorum est modifié.

Mutualisation

2.5 (2023-171) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Cessieu et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour la construction d'un bâtiment pour les activités de restaurant scolaire et garderie pour l'école du Château (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Patrick BLANDIN, Vice-président en charge de la mutualisation et du projet de territoire
Il s'agit d'accepter le mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la commune de Cessieu pour la construction d'un bâtiment neuf mutualisant les activités de restaurant scolaire et de garderie pour l'école du Château.

Plan Alimentaire Territorial

2.6 (2023-172) Adhésion au Pôle Agroalimentaire de l'Isère (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière

Il s'agit d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au Pôle Agroalimentaire de l'Isère pour un montant de 5 000 euros pour l'année 2024.

Politique d'accueil, services à la population, dialogue sociétal

2.7 (2023-173) Présentation du rapport d'activité du Conseil de développement des Vals du Dauphiné (C2D) pour l'année 2022 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit de prendre acte du rapport d'activité annuel 2022 du Conseil de développement (C2D) des Vals du Dauphiné.

2.8 (2023-174) Modification du règlement intérieur du Conseil de développement des Vals du Dauphiné (C2D) (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'approuver la modification du règlement intérieur du Conseil de Développement des Vals du Dauphiné.

Environnement, GEMAPI

2.9 (2023-175) Mise en place d'une bande enherbée sur l'ENS de la Tourbière de Pré Maudit à St Didier de la Tour (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'approuver la convention de mise en place d'une bande enherbée au sein de l'Espace Naturel Sensible de la Tourbière de Pré Maudit à St Didier de la Tour.

Départ de Jean-Pierre LOVET à 20h52, il donne pouvoir à Isabelle FERROUD.

Départ de Christophe BROCHARD à 20h52, il donne pouvoir à Joëlle BATTIER.

Le quorum est modifié.

2.10 (2023-176) Convention de participation financière entre le SAGAV Nord-Isère et la Communauté de communes (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'autoriser la signature de la convention de participation financière entre le SAGAV Nord-Isère et la Communauté de communes.

Collecte et recyclage des déchets

2.11 (2023-177) Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le camping « Le Coin Tranquille » aux Abrets en Dauphiné, pour l'année 2024

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'approuver l'exonération annuelle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères du camping « Le Coin Tranquille » sur la commune des Abrets en Dauphiné pour l'exercice 2024, considérant que ce dernier est assujetti à la redevance spéciale.

2.12 (2023-178) Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les locaux commerciaux et ceux à usage industriel, pour l'année 2024 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'approuver l'exonération annuelle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice 2024, conformément aux dispositions de l'article 1521 du Code Général des impôts, pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux justifiant avoir uniquement recours à un service de collecte privé mentionnés dans le tableau joint à la délibération.

Eau et assainissement

2.13 (2023-179) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau, assainissement (RPQS) pour l'année 2022 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit de valider le Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service pour les services eau potable, assainissement collectif et assainissement non-collectif.

3. RESSOURCES

Ressources Humaines

3.1 (2023-180) Créations de postes – septembre 2023

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver la création des postes suivants :

- agent de maîtrise territorial à temps complet,
- rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- technicien territorial à temps complet,
- rédacteur territorial à temps complet,
- animateur territorial à temps complet.

3.2 (2023-181) Subvention 2023 à l'Amicale du Personnel des Vals du Dauphiné

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 500 € (base de 250 agents) à l'Amicale du Personnel des Vals du Dauphiné au titre de l'année 2023.

Stratégie financière

3.3 (2023-182) Attribution d'une subvention à l'association Les Historiales

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association les Historiales.

3.4 (2023-183) Décision Modificative n°02/2023 concernant le Budget annexe de l'Eau et le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'accepter la Décision Modificative n°02/2023 du Budget annexe de l'Eau et du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

4. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

4.1 (2023-184) Convention de partenariat 2023-2026 et octroi d'une subvention à l'association Initiative Nord Isère pour l'année 2023 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit de donner un avis favorable à la convention de partenariat entre la Communauté de communes et l'association Initiative Nord Isère et d'approuver le versement d'une subvention à l'association Initiative Nord Isère, pour un montant de 39 430,80 € pour l'année 2023, et la mise à disposition d'un bureau partagé.

4.2 (2023-185) Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'aménagement de la ZAC de La Corderie sur la commune de St Clair de la Tour – phase 2

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'autoriser le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture de La Tour du Pin, au titre de la DETR, pour les travaux d'aménagement de la ZAC de La Corderie sur la commune de St Clair de la Tour - phase 2.

4.3 (2023-186) Cession d'un terrain à l'entreprise MJ DEV sur la ZAC de La Corderie à St Clair de la Tour (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AC 253 pour partie, lot 3.2, sur une surface d'environ 400 m² sur la commune de Saint Clair de la Tour, ZAC La Corderie, à l'entreprise MJ DEV, représentée par Monsieur Maxime JAYMOND, directeur ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 60 € HT/m², sous réserve de la validation des esquisses par les élus.

Politique agricole

4.4 (2023-187) Convention avec le Service de Remplacement agricole de l'Isère - Avenant n°1 et attribution d'une subvention pour l'année 2023 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière

Il s'agit d'approuver la signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Service de Remplacement agricole de l'Isère et d'approuver le versement de la subvention d'un montant de 8 000 € pour l'année 2023.

Urbanisme

4.5 (2023-188) Renouvellement de la convention relative au service unifié d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de communes Val Guiers (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, la convention concernant le renouvellement du service unifié d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Communauté de communes Val Guiers et la Communautés de communes Les Vals du Dauphiné.

4.6 (2023-189) Modalités de fonctionnement et de financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme des Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver les modalités de fonctionnement et le principe de financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme des Vals du Dauphiné.

Emploi et insertion professionnelle

4.7 (2023-190) Octroi d'une subvention à l'association intermédiaire OSEZ pour l'année 2023 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver la convention partenariale d'objectifs et de moyens avec le Groupe OSEZ pour l'année 2023 et d'approuver le versement d'une subvention à l'association intermédiaire OSEZ, pour un montant de 18 982 € pour l'année 2023.

4.8 (2023-191) Octroi d'une subvention à l'association ISACTYS pour l'année 2023 (avec pièce jointe)
- **Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver le versement d'une subvention à l'association d'insertion ISACTYS, d'un montant de 9 230,76 € pour l'année 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 21h47.

Publication le 28 septembre 2023